

En direct

AU CONSEIL MUNICIPAL

À noter, en introduction de séance :

- Présentation de la charte pour la dématérialisation des conseils municipaux et utilisation de la tablette numérique pour l'envoi des notes du Conseil municipal. À noter que trois des élus du groupe "Ensemble relevons le défi" ont refusé ce nouveau dispositif et ont rendu leurs tablettes numériques.

Le Conseil municipal a pris acte du DOB de l'année 2015 (Débat d'orientation budgétaire). Ont été présentés trois rapports portant sur :

- le rapport d'activités 2013 de la CACP
- le rapport annuel 2013 du délégataire sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets
- le rapport 2013 sur l'eau potable et l'assainissement des eaux usées du délégataire.

Ont été votées à la majorité (les élus de la minorité ont voté contre) :

- La désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs et de celle pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- La modification du règlement intérieur du Conseil municipal portant sur le rappel des règles de comportement et de tenue garantissant le bon déroulement des cérémonies patriotiques et publiques.
- La décision modificative n°2 au budget primitif 2014.
- La modification simplifiée du PLU.

Ont été votés à l'unanimité

- L'adhésion au contrat groupe statutaire du CIG
- La mise à disposition d'un conseiller de prévention par le CIG
- La convention avec le CIG relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission interdépartementale de réforme
- L'adhésion de la commune au groupement de commandes du SIP-PEREC pour l'achat d'électricité.
- La mise à disposition du service instructeur de la CACP : convention entre la commune et la CACP.
- Le lancement de l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public de l'impasse François Lambert.
- L'intégration des parties communes des associations syndicales libres : rue Gaston et Ernest-Leroux.

**Prochain Conseil municipal
22 janvier à 20h30**

Stationnement RER A à Courdimanche : un engagement gagnant

ACTUALITE



Mercredi 26 novembre dernier s'est tenue la dernière réunion de l'étape réglementaire de la concertation menée depuis plus de six mois autour du projet de création de garages de rames sur la commune de Courdimanche : une concertation exemplaire qui aboutira à une réunion de bilan en février prochain.

Depuis juin dernier, sept ateliers de concertation ont été organisés et ont permis une mise en réflexion de nombreux scénarios et d'alternatives au projet initialement proposé par RFF (Réseau Ferré de France). Ces réunions ont permis d'analyser diverses solutions, comparées selon des critères arrêtés prenant en compte l'apport pour les usagers et l'exploitation, les coûts de mise en œuvre, l'impact sur l'environnement. Au fil des discussions, il a été mis en évidence que le projet initial présentait un rapport trop défavorable entre les trois critères énoncés précédemment.

Les contributions de tous les acteurs du projet, la mobilisation des associations de Courdimanche – Les

Hérissons – des différentes ASL, leurs interventions assidues, précises et l'expertise menée par le cabinet mandaté par la Ville, Rail Concept, ont permis de faire abandonner le projet de départ.

RFF a entendu les remarques formulées et les variantes proposées lors de la dernière réunion et reconsidère les propositions des habitants : si le projet doit se faire – par défaut – à Courdimanche (le projet des Linandes serait difficilement compatible avec l'usage des lignes à haute tension selon ERDF), la solution serait obligatoirement couverte, comportant une intégration paysagère et acoustique optimales.

La Ville s'est aussi engagée à veiller aux impacts des nuisances du chantier aussi bien sur les conditions d'évacuation des terres pendant les travaux (accès routier inenvisageable rue Vieille Saint-Martin, au golf et toutes autres routes secondaires ...) que sur les nuisances sonores des habitations les plus concernées. Sur ce point, la Ville a mandaté un cabinet d'acoustique pour contre-expertiser les relevés réalisés par RFF dans le quartier des Toscannes.

La réunion de bilan en février prochain permettra d'établir des constats objectifs en fonction du travail coconstruit entre les acteurs et les riverains. Un consensus doit être trouvé pour améliorer la qualité de service du RER A, les conditions de déplacements des usagers de la ligne, sans pour autant nuire au cadre de vie des riverains. La démarche est en cours, restons TOUS ensemble mobilisés !

Infos+

www.ville-courdimanche.fr ou
www.rera-cergygarages.fr

Échéances électorales 2015 : pensez à vous inscrire sur les listes

ELECTIONS



Suite à la réforme des collectivités territoriales, en 2015 auront lieu les élections départementales mais également régionales. Si vous souhaitez voter à Courdimanche, vous

avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire.

Les départementales

Elles remplaceront les anciennes élections cantonales. Les élections départementales françaises de 2015 auront lieu les 22 et 29 mars 2015 pour renouveler l'intégralité des conseils départementaux. À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux ». Localement, les cantons de Magny et Vigny vont être rattachés au canton de Vauréal dont Courdimanche fait partie. Ce nouveau découpage corrige le déséquilibré

bre démographique en introduisant la parité.

Le mode de scrutin est modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de six ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les trois ans).

Des régionales prévues en décembre

Le gouvernement prévoit de reporter les régionales à la fin de l'année 2015, le mois de décembre étant pour le moment privilégié. Au moment des régionales, les Français seront appelés à voter pour élire leurs conseillers régionaux. La durée du mandat de ces élus est de six ans. Pour rappel, l'Assemblée nationale a adopté le 25 novembre 2014, en seconde lecture, la nouvelle carte à 13 régions.

Infos+

Pour vous inscrire sur les listes munissez-vous : D'une pièce d'identité valide / D'un justificatif de domicile de moins de trois mois
Téléchargez l'imprimé sur www.interieur.gouv.fr ou